



Renouvellement d'une tutelle pour 5 ans

Par Forjur6

Alors que théoriquement je viens de sortir tutelle, je viens d'apprendre par le juge des tutelles de Nogent-sur-Marne (94) que ma tutelle avez été renouvelé de 5 ans !!!!?, soi-disant après un avis médical.
Je suis sains de corps et d'esprit!

Que puije-faire? En autre je suis dans le (95), je dépend du tribunal de Pontoise!

Merci pour vos retours

Forjur6

Par isernon

bonjour,

qui a saisi le juge des tutelles de Nogent sur marne ?

selon votre message, vous étiez déjà sous tutelle, tutelle qui ne peut être prononcé que par un juge des contentieux de la protection à la demande d'un tiers avec un certificat médical circonstancié.

pour obtenir la main-levée de cette mesure de protection, il faut solliciter un juge des contentieux de la protection avec un certificat médical circonstancié.

voir [ce lien](https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2120) :
[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2120]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2120[url]

salutations

Par TUT03

Bonjour

vous écrivez théoriquement je viens de sortir de tutelle, avez vous été auditionné par le juge des contentieux, peu importe le lieu, et vous a t il délivré une ordonnance de mainlevée ?

ou bien êtes vous au terme du premier jugement et pensiez vous que cela suffit pour que la tutelle soit levée ?

votre tuteur a probablement déposé une demande de révision de la mesure en vue d'un prolongement, vous avez dû, en théorie, rencontrer un médecin inscrit qui a remis au juge un certificat circonstancié lui donnant un avis favorable en ce sens

est il possible que le tribunal vous ai envoyé une convocation et que vous ne l'ayez pas reçue ? avez vous déménagé ? depuis quand ? le tuteur et le tribunal d'origine sont ils informés ?

il est possible que le juge ai pris une décision en votre absence, en présence du tuteur et en possession du certificat médical